



VILLE DE HOUILLES - EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

VILLE DE
HOUILLES

SÉANCE DU 25 JUIN 2024

DCM 24/064

AFFAIRES JURIDIQUES & ADMINISTRATION GÉNÉRALE – Retrait
du Syndicat Intercommunal à Vocations Multiples (SIVOM) de la
Boucle

République française

Département
des Yvelines

Canton de Houilles

Le Conseil municipal
se compose
de **39 membres**

Le nombre
des Conseillers
municipaux en
exercice est de **39**

Le 25 juin 2024 à 19h04 le Conseil Municipal de la Commune de Houilles s'est réuni dans la salle Schœlcher en Mairie, en présence du public et avec retransmission en direct sur le site Facebook de la Ville, sous la présidence de Monsieur Julien CHAMBON, Maire de Houilles (*Convocation et affichage effectués le 19 juin 2024*).

PRÉSENTS :

M. CHAMBON Julien, M^{me} SIMONIN Elsa, M^{me} LABUS Ewa, M. BATTISTINI Clément, M^{me} MARTINHO Sandrine, M. CHAMBERT Julien, M. MIQUEL Pierre, M^{me} DUBOIS-LOYA Catherine, M. HAUDRECHY Christophe, M^{me} COLLET Marina, M. SEKKAI Hadji, M. MAGA Sylvère, M^{me} PRIM Céline, M^{me} OROSCO Claire, M^{me} CHATELLET Brigitte, M. DE CAMARET Gilles, M^{me} DUFOUR Florence, M^{me} LECLERC Céline, M^{me} LE LANN CONSTANS Isabelle M. BORDES Joël, M^{me} GOUAR Saara, M^{me} RIBAUTE-PICARD Delphine, M. FONTANA Alexandre, M. HÉRAUD Christophe, M^{me} COLLET Jennifer, M. BERTRAND Romain, M. LECLERC Grégory, M. CADIOU Patrick, M^{me} BELALA Monika.

REPRÉSENTÉS PAR POUVOIR :

- | | |
|---|--|
| - M ^{me} HERREBRECHT Christine | par M ^{me} CHATELLET Brigitte |
| - M ^{me} LE LANN CONSTANS Isabelle | par M ^{me} MARTINHO Sandrine |
| - M. ROUSSET Serge | par M. HAUDRECHY Christophe |
| - M. CADOT Laurent | par M. DE CAMARET Gilles |
| - M. GOUT Christophe | par M. LECLERC Grégory |
| - M ^{me} PRIVAT Christine | par M. BERTRAND Romain |
| - M ^{me} MICHEL Fleur | par M. CADIOU Patrick |
| - M. BOIVIN Claude | par M ^{me} BELALA Monika |
| - M ^{me} DUPLA Marie-Chantal | par M. HÉRAUD Christophe |

ARRIVÉES EN COURS DE SÉANCE :

- M. MAGA Sylvère à 19h24 (a pris part à tous les votes à partir de la DCM 24/067)
- M^{me} LE LANN CONSTANS Isabelle à 19h49 (a pris part à tous les votes à partir de la DCM 24/072)
- M^{me} COLLET Jennifer à 20h21 (a pris part à tous les votes à partir de la DCM 24/073)

DÉPART EN COURS DE SÉANCE :

/

ABSENCES :

- M^{me} BROUTIN Gaëlle
- M. SIMONIN Sébastien

Accusé de réception en préfecture
078-217803113-20240701-DCM24-064-DE
Date de télétransmission : 01/07/2024
Date de réception préfecture : 01/07/2024



VILLE DE HOUILLES - CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 25 JUIN 2024

VILLE DE
HOUILLES

—
DCM 24/064

DIRECTION DES AFFAIRES JURIDIQUES ET DE L'ADMINISTRATION GÉNÉRALE

—
Objet : Retrait du Syndicat Intercommunal à Vocations Multiples (SIVOM) de la Boucle

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.5211-19, L.5211-45, L.5214-26 et L.5216-11,

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 16 juin 2009 portant adhésion de la Ville de Houilles au SIVOM de la Boucle,

Vu la délibération du SIVOM de la Boucle en date du 30 juin 2009 acceptant la Ville de Houilles en qualité de membre,

Vu la délibération n°23-17 du 23 novembre 2023 du SIVOM de la Boucle portant modification de ses statuts et entraînant la restitution de la compétence gérontologie aux communes membres

Vu l'étude d'impact en date du 29 avril 2024 réalisée par le SIVOM de la Boucle, conformément à l'article 5211-19 du Code général des collectivités Territoriales,

Considérant que selon cette étude d'impact le retrait du SIVOM de la Boucle de la Commune de Houilles n'aurait aucune incidence sur les ressources et les charges de la commune, des autres communes membres, et de l'EPCI concerné,

Considérant que la Commune de Houilles n'est plus concernée par les compétences du SIVOM de la Boucle depuis la modification des statuts de ce dernier et la restitution aux communes membres de la compétence gérontologie,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ À L'UNANIMITÉ,

Article 1 : DÉCIDE du retrait de la Commune de Houilles du SIVOM de la Boucle.

Article 2 : AUTORISE le Maire à signer toute pièce nécessaire au dossier.

Article 3 : PRÉCISE que ce retrait n'aura aucune incidence sur les ressources et les charges de la Commune, des autres communes membres, et de l'EPCI concerné.

Accusé de réception en préfecture
078-217803113-20240701-DCM24-064-DE
Date de télétransmission : 01/07/2024
Date de réception préfecture : 01/07/2024

Article 4 : PRÉCISE que cette délibération sera soumise au vote des conseils municipaux des communes membres du SIVOM, et du Comité syndical de celui-ci, avant avis de la Commission Départementale de la Coopération Intercommunale, et prise d'un arrêté préfectoral.

Ville de Houilles

Les formalités de l'article L2131-1 du CGCT ont été accomplies pour le présent acte.

AR. délivré le : 01 juillet 2024

Publication effectuée le : 02 juillet 2024

Exécutoire ce jour :
02 juillet 2024

Le Maire,
Conseiller départemental des Yvelines,

Julien CHAMBON

Accusé de réception en préfecture
078-217803113-20240701-DCM24-064-DE
Date de télétransmission : 01/07/2024
Date de réception préfecture : 01/07/2024